

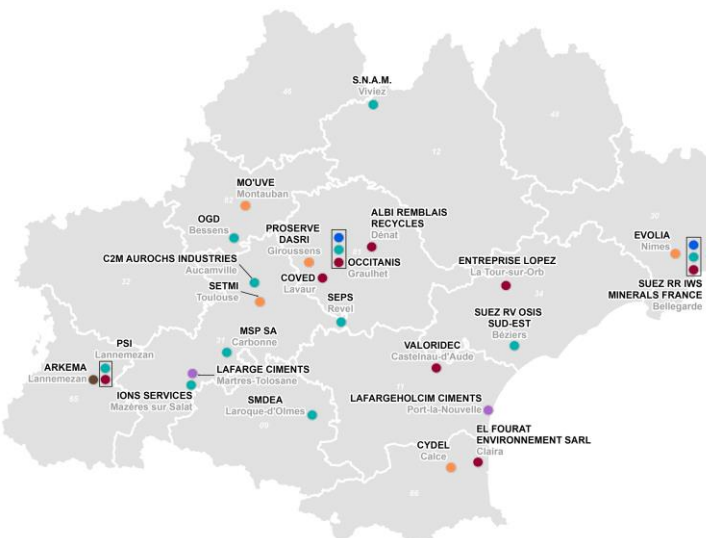
INSTALLATIONS DE GESTION DES DECHETS DANGEREUX EN OCCITANIE

En 2021, 371 kt de déchets dangereux (DD) ont été traités sur **26 installations** en Occitanie (légère augmentation de 1% par rapport à 2020).

La région Occitanie dispose d'un large panel d'installations de traitement des DD. A noter qu'elle ne dispose pas d'incinérateurs spécifiques déchets dangereux.

Ces 371 kt se répartissent comme suit :

- 68% sur 2 Installations de stabilisation et de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) dont 6% de déchets amiantés
- 9% sur 8 casiers de stockage d'amiante lié à des matériaux inertes (hors ISDD)
- 2% sur 10 installations effectuant des traitements spécifiques (eaux souillées, métaux, terres, piles, etc.)
- 4% sur 4 incinérateurs d'ordures ménagères disposant d'une ligne dédiée pour les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) et 1 banaliseuse (permet de stériliser les DASRI avant stockage)
- 4% sur 2 installations effectuant un traitement interne, c'est-à-dire le traitement de leurs déchets sur le site de production
- 13% en co-incinération sur 3 cimenteries



Installations de traitement et TTRP en Occitanie (déclarants dans GERE 2021)

Hors installations de gestion et démantèlement des DEEE - VHU

- Traitement en ISDD
- Stockage d'amiante lié
- Traitement spécifique (métaux, eaux, terres, etc.)
- Co-incinération en cimenteries
- Traitement des DASRI (incinération et banalisation)
- Traitement interne

Outre ces 26 installations, on compte une vingtaine d'Installations de Tri Transit Regroupement et Pré-traitement (TTRP), trait d'union entre producteurs et éliminateurs, faisant l'objet d'un suivi en Occitanie (hors sites dédiés au démantèlement des VHU et DEEE).

MODES DE TRAITEMENT DES 371 kt TRAITÉS EN OCCITANIE

- INCINERATION
- ORGANIQUE
- PHYSICO CHIMIQUE
- RECYCLAGE REGENERATION
- STOCKAGE

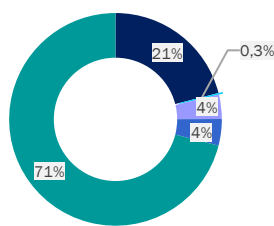


Figure 1 - Modes de traitement des DD traités en Occitanie

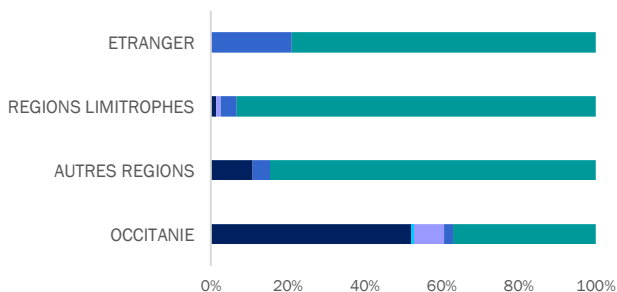


Figure 2 – Répartition des modes de traitement des DD traités selon leurs origines géographiques

Concernant les modes de traitement en Occitanie :

- Le principal traitement pratiqué en Occitanie est le **stockage** représentant **71%**, soit **263 kt** en 2021. Les déchets dangereux stockés en Occitanie proviennent majoritairement des régions limitrophes (74%), puis du territoire régional (20%) de l'étranger (4%) et enfin des autres régions de France (2%).
 - **L'incinération (21%)**, hors incinérateurs spécifiques DD, qui concerne **78 kt de déchets dangereux** traités en Occitanie. Près de 16% d'entre eux sont orientés sur des incinérateurs d'OM disposant de lignes DASRI ; 62% en co-incinération en cimenterie ; 22% en incinération interne sur le site de production du déchet.
 - On compte également **15 kt** de déchets dangereux **valorisés par recyclage/régénération (4%)**. La fermeture définitive d'une usine de fonderie de plomb, fin 2020, acteur principal dans le traitement des accumulateurs de plomb, pourrait être une des causes de la diminution des tonnages ; car 25 kt étaient recyclées en 2020.
 - **Le traitement physico-chimique à hauteur de 4% (14 kt)** et concerne les traitements spécifiques d'effluents industriels, d'eaux souillées mais également la banalisation des DASRI.
- Le traitement organique demeure faible 0,3% (1 kt)** et correspond au traitement biologique d'effluents et autres liquides usagés.

ELEMENTS DE METHODOLOGIE

371 kt DE DECHETS DANGEREUX TRAITÉS EN OCCITANIE EN 2021

ORIGINES DES DECHETS DANGEREUX TRAITÉS EN 2021 ET EVOLUTION DEPUIS 2015

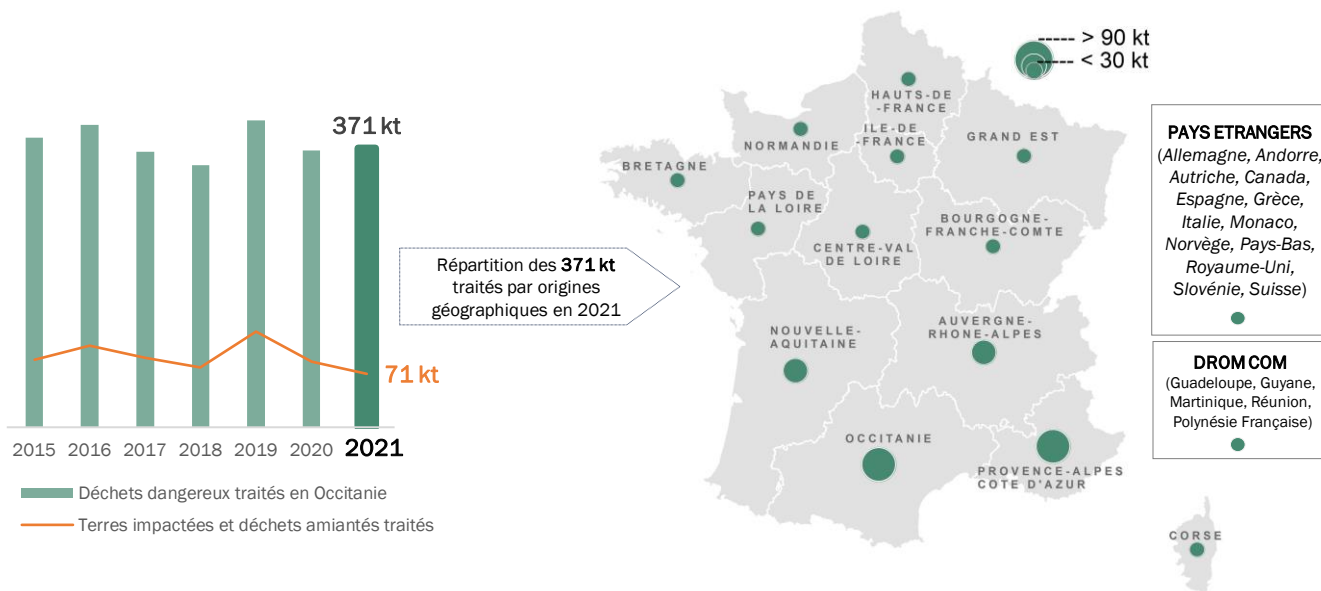


Figure 3 - Evolution des tonnages de DD traités depuis 2015 – Origines des flux traités en 2021

En 2021, les installations de la région Occitanie ont traité 371 kt de déchets dangereux dont :

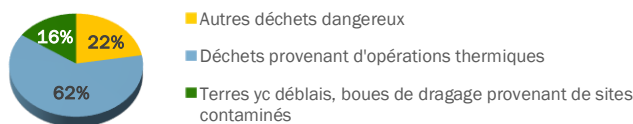
- 56% (210 kt) des régions limitrophes
- 38% de la région Occitanie (143 kt)
- 3% (12 kt) des pays étrangers.
- 2% (6 kt) provenant des autres régions de France, dont 0,1% (0,4 kt) des DROM-COM

De manière générale, l'Occitanie importe plus de déchets dangereux qu'elle n'en exporte pour traitement. Cette répartition des flux s'explique principalement par le maillage des ISDD au niveau national. En effet, l'Occitanie est la seule région dans la moitié sud de la France à disposer d'ISDD sur son territoire, (au nombre de deux). En 2021, ces sites ont admis en stockage près de 241 kt de déchets dangereux, dont plus de 180 kt provenant des régions limitrophes.

Rappelons également l'importance des chantiers de dépollution ou réhabilitation qui génèrent aléatoirement des flux importants de terres impactées et/ou de déchets amiantés qui sont traités sur les installations de la région. L'année 2019 marque, entre autres, le pic le plus important entre 2015 et 2021 du fait du nombre important de chantiers.

Globalement, la part de déchets importés pour traitement est constante entre 2015 et 2019 (< 2 kt), puis prend de l'ampleur en 2020 (8 kt) pour atteindre 12 kt en 2021. Comme en 2020, ces flux sont composés principalement de déchets issus d'activités industrielles et de traitement des déchets, en provenance entre autres de : Monaco (77%), l'Allemagne (12%), l'Espagne et l'Italie (3%). Ces déchets dangereux sont orientés en stockage sur les ISDD mais également en filière de valorisation des accumulateurs électriques et de régénération de solvants.

FOCUS SUR LES ISDD DE LA REGION OCCITANIE



En 2021, près de 241 kt de déchets dangereux sont stockés sur les deux ISDD de la région Occitanie, soit 91% de leur capacité réglementaire totale, fixée à 265 kt.

La zone de chalandise globale des ISDD est vaste et comprend tout le sud de la France, la Catalogne espagnole, les principautés d'Andorre et de Monaco et les régions et collectivités d'Outre-Mer. Les principaux flux entrants proviennent à 77% des régions limitrophes et sont composés de déchets issus d'opérations thermiques (150 kt), (incinération ou pyrolyse), effectuées par des installations de traitement de déchets.

Les autres déchets dangereux (déchets de typologies diverses, ou en mélange issus de plusieurs secteurs d'activité) représentant 54 kt.

Enfin, les terres et boues impactées représentent 37 kt mais ce flux est fluctuant au cours des années. Il dépend, en effet, des chantiers de dépollution ou de réhabilitation sur la région ou les régions limitrophes.

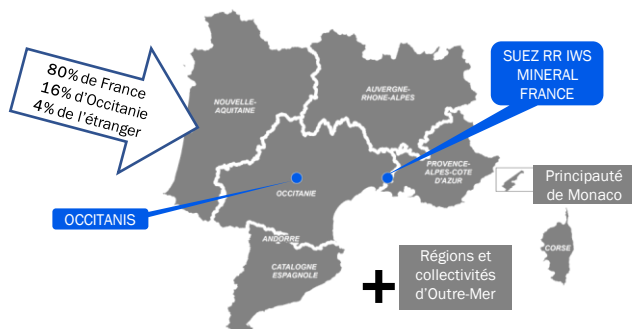


Figure 4 - Zone de chalandise des ISDD d'Occitanie et flux entrants